



Fondation Mohammed VI
de Promotion des Oeuvres Sociales de l'Education-Formation

EXTRAIT DE PROCES VERBAL
Concours avec présélection n°01/2024
Phase I et II

« Conception, étude architecturale, études techniques et suivi des travaux du projet de construction de l'Hôpital Régional de la Fondation à Tanger »

- ❖ **Maître d'ouvrage :** Fondation Mohammed VI de Promotion des Oeuvres Sociales de l'Education-Formation.
- ❖ **Date d'ouverture des plis - Phase I :** 08/02/2024 à 10h00.
- ❖ **Date d'ouverture des plis - Phase II :** 30/04/2024 à 10h00.
- ❖ **Lieu d'ouverture des plis :** Siège de la Fondation.
- ❖ **Journaux ayant publié l'avis de publicité :**
 - AL BAYANE : du 24/01/2024
 - BAYAN AL YAOUME : du 24/01/2024
- ❖ **Sites électroniques de publication de l'avis :**
 - www.fm6-education.ma
 - www.marchespublics.gov.ma
- ❖ **Liste des groupements ayant déposé un pli à la première phase :**
 - Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »
 - Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »
 - Groupement « Cabinet ZIYAT ARCHITECTES & TECHNI PROJET BET »
 - Groupement « Cabinet YOUSSEF MELIHI & NOVEC »
- ❖ **Liste des groupements évincés à la première phase :**
 - Groupement « Cabinet ZIYAT ARCHITECTES & TECHNI PROJET BET »
- ❖ **Liste des groupements retenus à la première phase :**
 - Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »
 - Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »
 - Groupement « Cabinet YOUSSEF MELIHI & NOVEC »
- ❖ **Lettres d'admission adressées aux groupements retenus à la première phase :**
 - Le 26/02/2024

❖ **Liste des groupements ayant déposé un pli à la deuxième phase**

Code du groupement	Identité de l'architecte
01	Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »
02	Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »

❖ **Liste des groupements évincés suite à l'ouverture des emballages :** Néant.

❖ **Liste des groupements évincés suite à l'examen des estimations :** Néant

❖ **Liste des groupements évincés suite à l'examen des projets :** Néant

❖ **Liste des groupements admissibles sans réserve :**

Code du groupement	Groupements retenus
01	Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »
02	Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »

❖ **Liste des groupements admissibles avec réserve :** Néant.

❖ **Taux d'honoraires mentionnés dans l'acte d'engagement :**

Code du groupement	Groupements retenus	% des honoraires de l'architecte	% des honoraires du BET
01	Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »	4,8%	2.5%
02	Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »	5%	2.5%

❖ **Classement des groupements en fonction de l'offre la plus avantageuse :**

1. Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »
2. Groupement « ARCHIMATH SARL & ARTELIA MAROC SUCCURSALE & ARJECTEC »

❖ **Groupement Architecte_BET retenu :**

- Groupement « FAOUZI BOUAYAD et KAMAL EL MABROUR ARCHITECTES & OMNIUM TECHNOLOGIQUE »

❖ **Justification du choix du groupement Architecte_BET :**

- Le groupement ayant obtenu la note globale la plus élevée.

❖ **Date d'achèvement des travaux du concours :** 17/05/2024

Fait à Rabat, Le 21/05/2024

Signé : le président du jury


 Directeur du Pôle Construction et Patrimoine
 Mohammed EL MEKNASSI

